

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2025/27 du 3 juin 2025

**OBJET : FINANCES - RESIDENCE AUTONOMIE MAURICE UTRILLO  
VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024**

L'an Deux Mil Vingt Cinq le Trois Juin à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Vingt-Six Mai, s'est assemblé au Centre social espace Eliane Chouchena sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Bernard JAMET  
Mme Nathalie CAPBLANC  
Mme Martine AUBIN  
Mme Sylvie ENGUERRAND  
M. Roger ROZOT  
M. Nicolas FLEURIER  
Mme Patricia LEDUC  
M. Pierre-Claude MONNIER  
Mme Christine RUNDERKAMP

**ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Mme Isabelle ARPIN à Mme Martine AUBIN

**ABSENTES EXCUSÉES :**

Mme Catherine DUPONT  
Mme Pauline SPINAS-BEYDON

**ABSENTE :**

Mme Yasmina SAIDI

**Secrétaire de Séance :**

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Exécutoire en vertu de  
L'article L 2131-1 du code

N°2025/27 du 3 juin 2025

Général des Collectivités Territoriales

Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20250603-DE-27-2025-DE

A.R. du 16/06/2025

Publié le 17/06/2025

Le Président



**Bernard JAMET**

**OBJET : FINANCES - RESIDENCE AUTONOMIE MAURICE UTRILLO  
VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024**

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et L2121-31,

Après s'être fait présenter les documents ci-après : les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer relatifs au Budget Principal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 10

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

**DECIDE**

**Article 1 : Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

**Article 2 : Statuant** sur l'exécution du Budget Annexe de l'exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur est approuvé pour les montants suivants :

Section	Montant restant à affecter au 31/12/2022	Montant restant à affecter au 31/12/2023	Part affectée à l'investissement	Total des reports à nouveau	Résultat de l'exercice 2024	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de 2024
Investissement		136 542,21			93 407,88		229 950,09
Fonctionnement	148 707,46	67 241,14	78 000,00	137 948,60	9 870,47		147 819,07
	<i>A : Affectation BP2024/002 : 70 707,46 BP2024/1068 : 78 000,00</i>	<i>B : Affectation BP2025/002 : 50 000,00 BP2025/1068 : 17 241,14</i>	<i>C : Affectation partielle du résultat de clôture 2022</i>	D = A+B-C			
<b>Total</b>	<b>148 707,46</b>	<b>203 783,35</b>	<b>78 000,00</b>	<b>137 948,60</b>	<b>103 278,35</b>	<b>0,00</b>	<b>377 769,16</b>

Accusé de réception en préfecture  
095-269501615-20250603-DE-27-2025-DE  
Date de réception préfecture : 16/06/2025

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Suite de la délibération N° 2025/27 du 3 juin 2025**

**Article 3 : D'arrêter** les opérations de la comptabilité des valeurs inactives comme suit :

- Total des soldes de l'exercice 2024 à la clôture de la gestion : excédent de 377 769,16€.

**Article 4 : Déclare** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024, par le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

**Article 5 : De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

**AINSI DELIBERE,**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

La Secrétaire de séance

**Bernard JAMET**  
Maire de Sannois  
Vice-Président  
Communauté d'Agglomération Val Parisis



**Véronique LORQUIN**  
Directrice du CCAS